

Annuaire du Collège de France

121^e année

2020
2021

Résumé des cours et travaux



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



Annuaire du Collège de France

Cours et travaux du Collège de France

121 | 2024
2020-2021

Religion, histoire et société dans le monde grec antique

Vinciane Pirenne-Delforge



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-cdf/19617>

DOI : 10.4000/12kui

ISBN : 978-2-7226-0778-1

ISSN : 2109-9227

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 18 novembre 2024

Pagination : 497-508

ISBN : 978-2-7226-0777-4

ISSN : 0069-5580

Ce document vous est fourni par Collège de France



Référence électronique

Vinciane Pirenne-Delforge, « Religion, histoire et société dans le monde grec antique », *L'annuaire du Collège de France* [En ligne], 121 | 2024, mis en ligne le 01 octobre 2024, consulté le 28 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-cdf/19617> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12kui>

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

RELIGION, HISTOIRE ET SOCIÉTÉ
DANS LE MONDE GREC ANTIQUE

Vinciane Pirenne-Delforge

Professeure au Collège de France

La série de cours « Norme religieuse et questions d'autorité dans le monde grec (1) » est disponible en audio et en vidéo, sur le site internet du Collège de France (<https://www.college-de-france.fr/site/vinciane-pirenne-delforge/course-2020-2021.htm>). Les séminaires prévus en 2021 ont été reportés à 2022 en raison de la crise sanitaire. Le colloque prévu en 2020 a une nouvelle fois été reporté et aura lieu en janvier 2022.

ENSEIGNEMENT

COURS - NORME RELIGIEUSE ET QUESTIONS D'AUTORITÉ
DANS LE MONDE GREC (1)

Introduction

Le monde grec antique n'a connu ni révélation, ni livres sacrés, ni classe sacerdotale, comme l'écrasante majorité des cultures humaines avant l'émergence des religions révélées à vocation universelle et l'ère commune qui marque désormais le calcul du temps. Cette définition par défaut du système religieux des Grecs est le passage presque obligé de toute étude à ce sujet. Partant, la question de la norme religieuse se pose moins en fonction des caractéristiques propres au polythéisme grec qu'en regard de ce qu'il *n'est pas* ou de ce qu'il *n'a pas*. Quand l'interrogation s'infléchit pour le saisir positivement, c'est la notion d'« encastrement » (*embeddedness* en anglais) qui prévaut, comme dans la plupart des sociétés dites « traditionnelles », neutralisant en

quelque sorte les spécificités de l'objet qui se dilue dans les différents aspects de la culture grecque. Mais, comme l'écrivait Marcel Detienne¹, « les Grecs ne sont pas une tribu ni une ethnie tout à fait comme les autres », et la pérennité d'une religion « encastrée » heurte de front le grand récit civilisationnel qui fait de la Grèce le creuset de la rationalité, de la philosophie, de la politique, des sciences. On a dès lors parlé d'une forme de « laïcisation » qui aurait fait refluer l'emprise de la religion.

Plutôt que d'associer la « raison grecque » au reflux d'une irrationalité qui serait le propre de toute religion, il convient d'interroger la place des puissances divines, des représentations du monde qui s'y attachent et des pratiques qu'elles induisent dans la structuration de la norme et de l'autorité dans les cités. Le cours de cette année a entamé la réflexion sur ce thème par le biais d'une étude du vocabulaire de la sacralité et du lexique du comportement juste dans la poésie archaïque.

Cours 1 - Le paradoxe grec : religion « primaire » versus exercice de la raison

Parler de norme et d'autorité en matière religieuse implique de considérer plus largement la place de ce que nous appelons « religion » dans la société grecque, au-delà des généralités qui en soulignent, certes avec raison, mais parfois de façon un peu mécanique, l'encastrement dans tous les domaines de l'existence des anciens. Or, dans le grand récit qui fait de la Grèce le creuset de notre propre civilisation, la religion n'a pas sa place, hormis comme repoussoir des « Lumières » à la grecque où la politique et la loi se seraient débarrassées des dieux.

Après une brève évocation de l'approche des polythéismes en termes de religions « primitives » ou « primaires » entre les XIX^e et XXI^e siècles, cette leçon a exploré l'historiographie de la « laïcisation » qu'aurait connue la Grèce archaïque et classique, avec les travaux de Jean-Pierre Vernant sur *Les Origines de la pensée grecque* (1962), de Marcel Detienne sur *Les Maîtres de vérité en Grèce ancienne* (1967) et de Geoffrey Lloyd sur *Magie, Raison et Expérience. Origines et développement de la science grecque* (1990, or. angl. 1979). Le premier faisait de la raison grecque la fille de la Cité. Il soulignait la géométrisation de la pensée perceptible dans les cosmologies présocratiques et l'émergence d'une raison politique². Le deuxième mettait l'accent sur la laïcisation de la parole fondée sur le dialogue et « l'institution dans la pratique juridique et politique de deux thèses, de deux partis entre lesquels le choix était inévitable³ ». Après ces travaux qui, pour l'un comme pour l'autre, ont pris place en

1. M. Detienne, *Les Grecs et nous. Une anthropologie comparée de la Grèce ancienne*, Paris, Perrin, 2005, p. 7.

2. J.-P. Vernant, *Mythe et Pensée chez les Grecs*, Paris, Presses universitaires de France, 1965 ; repris dans *Œuvres*, Paris, Seuil, 2007, p. 603 : « La raison grecque, c'est celle qui permet d'agir de façon positive, réfléchie, méthodique, sur les hommes, non de transformer la nature. Dans ses limites, comme dans ses innovations, elle apparaît bien fille de la Cité. »

3. M. Detienne, *Les Maîtres de vérité en Grèce ancienne*, Paris, Maspero, 1967, p. 205.

début de carrière, les deux savants ont contribué plus que quiconque à affiner l'étude de la religion grecque, mais sans repenser le lien éventuel entre fonctionnement du polythéisme « à la grecque » et rationalité « à la grecque ». Quant à G. Lloyd, c'est dans le corpus hippocratique, et tout particulièrement avec le traité *De la maladie sacrée*, qu'il repère ce point de bascule entre une pensée qui se veut rationnelle et les discours des *magoi*, des purificateurs et autres personnages itinérants. Il associe, comme Vernant qu'il cite explicitement, les fondements de ces transformations aux changements socio-politiques que connaît le monde grec à la période archaïque. Toutefois, il est évident – et aucun de ces savants ne méconnaît le point – que la religion reste un élément constitutif de la société grecque tout au long de son histoire en dépit de cette prétendue « laïcisation » de la pensée. C'est ce qui apparaît comme un paradoxe à affronter.

Cours 2 - Le paradoxe grec : changer de paradigme

Le parcours historiographique se poursuit avec le point de vue d'outre-Rhin de Christian Meier dans son ouvrage *La Naissance du politique* (1995⁴). Il y analyse notamment « l'émergence d'une intelligence autonome parmi les Grecs ». Dans un article de 1986 qui synthétise sa réflexion⁵, il revient sur les travaux de Vernant et de Lloyd, en soulignant, non sans raison, que voir dans la pensée rationnelle grecque le produit des circonstances politiques qui ont mené à la démocratie n'est rien d'autre qu'une énième version du problème de l'œuf et de la poule. En effet, l'évolution de ce que C. Meier appelle « l'intelligence grecque » est autant déterminée par le processus de formation de la *polis* que ce processus lui-même n'est affaire d'intelligence. Il convient dès lors d'embrasser les deux phénomènes ensemble, sans nécessairement les placer dans un rapport de dépendance mutuelle, mais en cherchant à identifier un troisième terme qui permette de penser les deux phénomènes, plutôt que de faire de l'un le résultat de l'autre. Pour Meier, c'est l'histoire du monde grec au début du I^{er} millénaire qui permet de faire émerger un troisième terme dans l'équation : de petites sociétés du face-à-face sans royauté surplombante et à l'écart des grands empires du temps. Si l'hypothèse est à considérer sérieusement, il n'en reste pas moins que la religion reste une composante à prendre en compte.

Dès lors, que devient la problématique de la politique et de la loi – et donc de la norme et de l'autorité – si l'on se place du point de vue du polythéisme grec tel qu'il se donne à connaître et des représentations du monde qui le caractérisent, plutôt que de la vision passablement standardisée de l'irrationalité de toute religion que la raison et la science seraient amenées à dépasser ? Une voie dans cette direction a été ouverte

4. C. Meier, *Die Entstehung des Politischen bei den Griechen*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1980.

5. C. Meier, « The Emergence of an Autonomous Intelligence among the Greeks », in S.N. Eisenstadt (dir.), *The Origins and Diversity of Axial Age Civilizations*, New York, State University of New York Press, 1986, p. 65-91.

par la thèse de François de Polignac sur *La Naissance de la cité grecque* (1995² [1984]). Il a replacé la religion au cœur de la réflexion sur la cité archaïque par l'analyse des espaces sacralisés et des rituels documentés par l'archéologie, orientant l'attention davantage sur les pratiques et les représentations sociales que sur les représentations du monde. C'est une autre voie que l'on explore ici, en abordant de front le lexique de la sacralité et de la norme. L'arrière-plan théorique et méthodologique de cette approche est constitué des travaux de Jean Rudhardt, du côté proprement grec, et, sur le plan plus large de la *Begriffsgeschichte*, de ceux de Reinhardt Kosseleck⁶.

Cours 3 - Brève historiographie du « sacré »

Passer par le lexique pour appréhender la problématique de la norme et de l'autorité religieuse impose de convoquer le champ sémantique de la sacralité. En effet, la sacralisation du pouvoir politique – la souveraineté liée au sacré – est généralement placée en arrière-plan de l'émancipation dont les Grecs auraient forgé le paradigme. Or, cette porte d'entrée du « sacré » est aussi inévitable qu'encombrée des présupposés d'une historiographie foisonnante dont cette leçon a dégagé les grandes lignes, depuis les travaux des *Cambridge ritualists*, William Robertson Smith et James G. Frazer en tête, jusqu'aux réflexions anthropologiques et sociologiques les plus récentes (Maurice Godelier, Camille Tarot), en passant par les travaux fondateurs des durkheimiens (Émile Durkheim lui-même, Marcel Mauss et Henri Hubert) et les réflexions théologiquement ancrées de Rudolf Otto et de Mircea Eliade⁷.

6. J. Rudhardt, *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique*, Genève, Droz, 1958 (réimprimé avec une nouvelle préface à Paris en 1992, chez Perrin) ; *Thémis et les Hôrai. Recherche sur les divinités grecques de la justice et de la paix*, Genève, Droz, coll. « Recherches et rencontres/Faculté des lettres de Genève », vol. 14, 1999 ; « Quelques remarques sur la notion d'aïdôs », in É. Delruelle et V. Pirenne-Delforge (dir.), *Κῆποι. De la religion à la philosophie. Mélanges offerts à André Motte, Kernos*, suppl. 11, 2001, p. 1-21 ; R. Kosseleck, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1979, traduit sous le titre *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1980.

7. Cf. F.-A. Isambert, *Le Sens du sacré. Fête et religion populaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, p. 215-297 ; P. Borgeaud, « Le couple sacré/profane : genèse et fortune d'un concept 'opérateur' en histoire des religions » [1994], dans *Exercices d'histoire des religions : comparaison, rites, mythes, et émotions*, textes réunis et édités par D. Barbu et P. Matthey, Leyde, Brill, 2016, p. 21-46 ; J.N. Bremmer, « 'Religion', 'ritual' and the opposition 'sacred vs. profane'. Notes towards a terminological 'genealogy' », in F. Graf (dir.), *Ansichten griechischer Rituale. Geburtstags-Symposium für Walter Burkert*, Leipzig, Teubner, 1998, p. 9-32 ; C. Tarot, *Le Symbolique et le Sacré. Théories de la religion*, Paris, La Découverte, 2008 ; D. Dehouve, « Sacer et sacré. Notion *emic* et catégorie anthropologique », in T. Lanfranchi (dir.), *Autour de la notion de sacer*, Rome, École française de Rome, 2017, chapitre I [en ligne] : <https://doi.org/10.4000/books.efr.3381>.

Cours 4 et 5 - ἱερός : rapport aux dieux, compétences divines et forces vitales

Une fois que l'on a quitté l'empyrée de la théorie, ou plutôt *des* théories sur le sacré que le rappel historiographique a permis de parcourir, les données culturellement déterminées que saisit l'historien, dans leur variété, s'échappent très facilement du filet théorique élaboré pour les saisir. Cela n'invalide nullement l'intérêt des théories, qui sont bonnes à penser, mais qui, à un certain degré de généralité, ne sont plus forcément opératoires pour le chercheur dans sa pratique. Entrant dès lors résolument dans le matériau grec, l'analyse de l'adjectif *hieros* s'ouvre sur les réflexions de Jean Rudhardt et l'approche des « notions fondamentales de la pensée religieuse » des Grecs, qui sert de titre à sa thèse de 1958. Toutefois, la notion de « puissance » abstraite que le savant genevois associait au champ sémantique de *hieros* à l'époque a été infléchie dans son *Essai sur la religion grecque* publié à titre posthume⁸ et le concept même de sacré a reflué au profit d'une plus grande attention aux dieux. *Hieros* n'est alors plus la trace d'une puissance abstraite, mais bien celle de la puissance de tel ou tel dieu. Une fois ce constat posé, un aperçu du dossier des dédicaces archaïques conservées sur des objets consacrés aux dieux permet d'ancrer l'analyse dans un cadre particulièrement concret. Ensuite, l'analyse des divers emplois de l'adjectif dans la poésie homérique et hésiodique en enrichit la perception. On y voit sans surprise émerger les sanctuaires voués aux divinités, mais aussi les éléments constitutifs des nécessités de l'existence humaine : le cadre temporel de l'alternance des jours et des nuits, ainsi que l'alimentation qui soutient la vie (le blé de Déméter, l'eau des fleuves), le tout en relation avec la sphère supra-humaine.

Une incursion dans les réflexions étymologiques de Jacques Duchesne-Guillemain⁹ sur le grec *hieros* et le sanskrit *iṣirá* a permis de circonscrire un champ sémantique où se croisent les notions de puissance, de vigueur et de sacralité au sens d'un certain rapport aux dieux. L'analyse des occurrences épiques de l'adjectif *hieros* croise les constats tirés de l'étymologie et se trouve enrichie par les emplois de l'adjectif dans la sphère divine mise en scène par les poètes : il s'agit à chaque fois de qualifier, ou bien le creuset de la puissance d'une divinité (le ventre de Rhéa, la tête de Zeus), ou bien son vecteur (le lit, la flamme, la balance), ou encore le spectacle de la puissance divine que traduit la multiplicité des dieux elle-même (leur *genos*). Si *hieros* s'attache tout particulièrement à l'expression de la vitalité divine et à la manifestation de puissance qu'elle induit dans le monde des dieux, certaines connotations de l'adjectif, appliqué au monde des hommes, en offrent un parallèle en mode mineur en s'attachant au blé de Déméter et au cours des fleuves, mais aussi aux cycles cosmiques qui encadrent l'existence humaine. Ce qui est *hieros* ne renvoie décidément pas à une sacralité

8. J. Rudhardt, *Opera inedita. Essai sur la religion grecque & Recherches sur les hymnes orphiques*, édité par P. Borgeaud et V. Pirenne-Delforge, *Kernos*, suppl. 19, 2008, p. 147.

9. J. Duchesne-Guillemain, « Gr. « ἱερός – skr. iṣirá- », *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, vol. 5, 1937, p. 333-338 (= *Mélanges Émile Boisacq I*).

abstraite ou à une puissance indéterminée, mais à celle des dieux, qui se manifeste de diverses manières. Un passage par la poésie de Pindare supporte à son tour l'analyse de *hieros* comme indice d'un épanouissement vital soutenu par les dieux.

Cours 6 et 7 - ἱερός : la cité, le sacrifice et la consécration

Près de la moitié des occurrences épiques de *hieros* l'associent à un toponyme, que ce soient des cités comme Troie ou Thèbes, ou des îles. Toute *polis* est susceptible d'être ainsi qualifiée dans les vers des poètes, en tant qu'espace social et, dès lors, lieu privilégié d'interaction entre une communauté humaine – un *koinon* – et ses dieux. C'est également le cas des murailles qui l'entourent ou du contingent qui monte la garde, soulignant l'inviolabilité et la protection espérée, ainsi que l'atteste également une comparaison différentielle avec les termes *sacer* et *sanctus* à Rome appliqués à des *realia* du même type. Mais la protection n'est pas requise qu'à l'égard du monde extérieur. Au chant XVIII de l'*Iliade*, le « cercle *hieros* », formé par les anciens qui rivalisent dans une joute oratoire judiciaire constitue un autre type de protection, contre le *dissensus* interne cette fois. Enfin, la culture sacrificielle qui infuse les relations entre sphère humaine et sphère supra-humaine est irriguée par le champ sémantique de *hieros*, dont les différentes expressions ont été analysées.

Quittant ensuite le corpus de la poésie hexamétrique et la période archaïque, l'enquête autour de *hieros* s'est penchée sur deux cas où l'adjectif, en pleine époque classique, atteste la continuité de l'idée de la protection de la *polis* repérée dans l'épopée. Il s'agit respectivement du « Bataillon sacré » de Thèbes (*hieros lochos*) et des « armes sacrées » (*ta hopla hiera*) du serment des éphèbes athéniens. Enfin, deux dossiers épigraphiques sont appelés à la barre. Le premier est celui des biens sacrés, que ce soient des terrains, du numéraire ou des biens mobiliers¹⁰. Le second est celui des affranchissements par consécration. Dans l'un et l'autre cas, la notion de protection est à nouveau essentielle et ses implications ont été explorées.

Cours 8 - L'équilibre du monde : la *themis* et Thémis

Après l'exploration du champ sémantique de la sacralité, c'est au contexte de la « régulation » et, pour ce faire, au registre de la *themis* que l'on s'est intéressé¹¹. Sur cet

10. N. Papazarkadas, *Sacred and Public Land in Ancient Athens*, Oxford, Oxford University Press, 2011 ; D. Rousset, « Sacred property and public property in the Greek city », *Journal of Hellenic Studies*, vol. 133, 2013, p. 113-133 ; *id.*, « Les fonds sacrés dans les cités grecques », *Topoi*, vol. 20, 2015, p. 369-393. Cf. M. Horster, *Landbesitz griechischer Heiligtümer in archaischer und klassischer Zeit*, Berlin, De Gruyter, 2004 ; L. Migeotte, *Les Finances des cités grecques aux périodes classique et hellénistique*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

11. R. Hirzel, *Themis, Dike und Verwandtes. Ein Beitrag zur Geschichte der Rechtsidee bei den Griechen*, Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1907 ; É. Benveniste, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, t. 2 : *Pouvoir, droit, religion*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 99-105 ; H. Lloyd-Jones, *The Justice of Zeus*, Berkeley, University of California Press, 1971 ; M. Corsano, *Themis. La norma et l'oracolo nella Grecia antica*, Lecce, Mario Congedo, 1988 ; A. Lo Schiavo, *Themis e la*

arrière-plan se dessine, en négatif, le monde des Cyclopes de l'*Odyssee* (au chant IX), des monstres enfermés dans un état asocial et apolitique. En positif, la *themis* induit, toujours chez Homère, les comportements attendus et adéquats dans le cadre rituel, ainsi que dans les domaines de la vie affective et sociale. Dans la *Théogonie* d'Hésiode, la conformité à la *themis* s'applique également au monde des dieux, avec la nécessité qui s'impose à Zeus d'assurer une bonne répartition des honneurs entre ses pairs. La *themis* est une exigence d'équilibre et d'ordonnancement, un filet régulateur qui englobe potentiellement tous les types de comportements et les maintient dans les limites indispensables à la bonne marche du monde. Ce monde est conçu comme un ensemble solidaire de cycles cosmiques et de réalités socio-politiques au sens le plus large des relations qui peuvent se nouer entre les hommes et de celles qui doivent se nouer entre hommes et dieux. C'est une même exigence d'équilibre qui inspire le rythme des saisons, la maturation des plantes ou des jeunes gens, les délibérations à l'assemblée, l'accomplissement des sacrifices ou l'accueil des suppliants. Il n'y a pas de véritable solution de continuité entre tous ces domaines d'action de Thémis et il serait vain, dans la vision du monde que suggèrent les vers d'Homère et d'Hésiode, d'opposer l'équilibre attendu du monde naturel (cycles cosmiques, croissances des êtres vivants, des plantes aux hommes en passant par les animaux) à celui de la société. Tout procède d'une même potentialité et le déséquilibre d'un domaine a des effets délétères sur les autres.

Comme Homère, Hésiode évoque les *themistes* (*themis* au pluriel) en tant que préceptes qui commandent à des décisions de type politique, au sens large des conditions de la vie en société. De telles décisions sont des *dikai* (*dikē* au pluriel) qui doivent être « droites ». En tant qu'exigence d'équilibre divinisée, *Themis* apparaît aussi dans l'ordre généalogique structuré par la *Théogonie* (vers 901-906). Unie à Zeus, elle enfante *Eunomia*, « Juste répartition », *Dikē*, « Justice », et *Eirēnē*, « Paix », qui en déploient les potentialités de régulation et d'ordonnancement sous l'autorité du roi de l'Olympe. L'exercice adéquat de la *themis* est associé à la prospérité et à la paix dans les micro-sociétés du face-à-face et de tradition orale que sont les *poleis* naissantes de la poésie archaïque. Le droit coutumier (*themistes* et *dikai*) qui transparaît des vers d'Homère et d'Hésiode est arrimé aux espaces de délibération collective, comme le cercle *hieros* du chant XVIII de l'*Illiade* évoqué plus haut. Ces espaces sont voisins des autels des dieux, le tout conduisant à qualifier une cité de *hiera*, ce qui fait se rejoindre les divers registres sémantiques précédemment abordés.

sapienza dell'ordine cosmico, Naples, Bibliopolis, 1997 ; M. Detienne, *Apollon, le couteau à la main. Une approche expérimentale du polythéisme grec*, Paris, Gallimard, 1998, chapitre VI ; J. Rudhardt, *Thémis et les Hôrai. Recherche sur les divinités grecques de la justice et de la paix*, Genève, Droz, 1999 ; D. Bouvier, *Le Sceptre et la Lyre. L'Illiade ou les héros de la mémoire*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002, chapitre III ; G. Pironti, « Dans l'entourage de Thémis : les Moires et les "normes" panthéoniques », in P. Brulé (dir.), *La Norme en matière religieuse en Grèce ancienne*, Kernos, suppl. 21, 2009, p. 13-27 ; V. Du Sablon, *Le Système conceptuel de l'ordre du monde dans la pensée grecque à l'époque archaïque : timē, moira, kosmos, themis et dikē chez Homère et Hésiode*, Louvain, Peeters, 2014.

Cours 9 et 10 - Les entrelacs de *thesmos* et de *nomos*

Que ce soit en tant que préceptes régulant la vie des communautés ou comme proclamations oraculaires, les *themistes* resteront cantonnées à la poésie archaïque. Le champ sémantique de la *themis* reste toutefois activable quand la prose se fait jour, et les normes rituelles épigraphiques, entre autres, y recourent parfois pour signifier ce qui « n'est pas religieusement permis » (ὀυ θέμις) en contexte cultuel¹². Deux termes s'imposeront progressivement pour désigner ce que la poésie qualifiait de *themistes* et de *dikai* : il s'agit des *thesmoi* et des *nomoi*, entre « lois instituées » et « coutumes, lois ». Les premières occurrences de ces mots dans les textes poétiques ont été analysées, jusqu'au choix de Solon (et sans doute Dracon avant lui) de rédiger, pour les Athéniens, des *thesmoi* afin d'assurer l'*eunomia*, la « bonne organisation » et la « juste répartition » au sein de la cité¹³.

Mais c'est assurément l'épigraphie des VI^e et V^e siècles (voire du tout début du IV^e) qui présente l'information la plus riche pour aborder ce point¹⁴. *Thesmos* y désigne un ensemble de dispositions prises collectivement sur un thème donné, et mises par écrit. Quand un texte épigraphique s'auto-désigne comme *thesmos*, il évoque les décisions qu'il rassemble dans l'instant de leur institution et de leur concrétisation par l'écriture, à l'instar de ce que Solon déclarait de son œuvre, dans un témoignage de style évidemment tout différent¹⁵. Quant au champ sémantique de *nomos*, il continue de désigner les manières d'être et de faire collectivement assumées, à savoir les usages socialement normés et, dès lors, normatifs. Lorsqu'un texte épigraphique s'autodésigne comme *nomos*, il témoigne de la dimension écrite qui s'attache au terme à partir du V^e siècle avant notre ère. Toutefois, l'exemple bien documenté de la réflexion athénienne sur les lois écrites et non écrites dans la deuxième moitié du siècle (de l'*Antigone* de Sophocle au plaidoyer *Sur les mystères* de l'orateur Andocide) atteste que *nomos* continuera longtemps de désigner à la fois la dimension coutumière

12. E.g. CGRN 23 (Thasos, mi-v^e siècle av. J.-C.) ; CGRN 156 (Mykonos, fin II^e siècle av. J.-C.), lignes 9 et 26. Cf. Xénophon, *Cyropédie*, I, 6, 6.

13. Solon, fr. 36, 15-20 (cité par Aristote, *Constitution des Athéniens*, 12, 4) ; fr. 4, 30-39 (cité par Démosthène, *Sur l'Ambassade*, 255). Cf. F. Blaise, *Entre les dieux et les hommes. Solon le poète-roi (analyse des poèmes 4 et 13 W.)*, habilitation à diriger des recherches, université Lille 3, 2006.

14. Voir la bibliographie commentée par E.M. Harris, « Some recent developments in the study of Ancient Greek law », *Journal of Ancient Civilizations*, vol. 22, 2018, p. 187-266, et le remarquable site internet *NOMOI. A bibliographical web site for the study of ancient Greek law* : <https://www.sfu.ca/nomoi.html>. En matière de sémantique, voir l'article de K.-J. Hölkeskamp, « Nomos, Thesmos und Verwandtes Vergleichende Überlegungen zur Konzeptualisierung geschriebenen Rechts im klassischen Griechenland », in D. Cohen et E. Müller-Luckner (dir.), *Demokratie, Recht und soziale Kontrolle im klassischen Athen*, Munich, Oldenbourg, 2002, p. 115-146.

15. E.g. IG IX 1², 3, 718 (ca 460-450 av. J.-C., « loi sur la colonie de Naupacte » = F. Ruzé et H. Van Effenterre, *Nomima. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, Rome, École française de Rome, 1994, I, 43) ; IG IX 1², 3, 609 (« loi foncière » = *Nomima* I, 44) ; CGRN 82, Face C, lignes 19-20 (Règlement des Labyades, Delphes, début du IV^e siècle av. J.-C.).

– et orale – des manières d’être et de faire d’une communauté, et l’institution écrite des « lois » telles que les signifiait *thesmos* dans ses premiers emplois.

Cours 11 - Remarques (provisoirement) conclusives

Appuyée sur le lexique et l’étude sémantique qui en émane, cette série de leçons poursuivait deux objectifs immédiats : le premier était de comprendre les implications de l’usage de l’adjectif *hieros*, et d’identifier ses éventuelles accointances avec le registre de l’autorité ; le second, d’entamer l’analyse du vocabulaire de la norme, à la fois en tant qu’usages, coutumes, règles et lois. Ces deux objectifs immédiats étaient chevillés à une interrogation plus large qui explique la concentration du propos sur des témoignages de la période archaïque ou du tout début de la période classique. En effet, ce questionnement d’arrière-plan concerne l’émergence de la *polis* et la place réservée aux dieux dans ce processus, non pas en fonction de l’inscription de leurs cultes dans l’espace civique ou à ses limites (une réflexion dont les travaux de François de Polignac ont montré la fécondité) qu’en tant que fondement normatif possible des comportements et de l’autorité à l’œuvre dans les petites communautés que sont les *poleis* en voie d’élaboration. Cette démarche interroge la cité comme lieu d’affirmation d’un ordre humain en regard d’un ordre divin prétendument antérieur, selon un processus évolutif parfois conçu par les modernes comme une forme de « laïcisation ». Il s’agissait en quelque sorte de déployer, en la nuanciant, la question incidemment posée par Christian Meier : « Il faudrait se demander si la relation entre la religion et les Lumières chez les Grecs n’était pas fondamentalement différente de celle qui existe dans l’Europe chrétienne moderne¹⁶. »

Or, le pouvoir n’est pas *hieros* comme tel dans la Grèce archaïque, ni celui qui l’exerce. Les rois « nourrissons de Zeus » sont certes les mieux placés pour recevoir un « don *hieros* » des Muses, qui permette de contrer le conflit dans leur communauté. De même, les « principes d’équilibre » (une traduction possible des *themistes*) sur lesquels se construisent leurs arrêts (les *dikai*) sont susceptibles de leur être inspirés par les dieux. Toutefois, l’action humaine est essentielle dans la conception même de la « cité-*hiera* », le cadre privilégié qui garantit la prospérité de ceux qui y résident et qui respectent la *timē* des dieux et celle des hommes. Comme l’écrivait Jean Rudhardt, « ce qui est *hieros* se trouve sur une voie qui conduit du dieu à l’homme ou de l’homme aux dieux¹⁷ ». Une telle réciprocité est essentielle dans la conception même de la cité. Les poètes insèrent en outre le monde dans un filet régulateur exprimé par le champ sémantique de la *themis*, entendue comme une exigence d’équilibre susceptible de s’appliquer à tous les domaines du cosmos et de l’existence des dieux comme des hommes. Ressentie par l’homme comme une

16. Meier, art. cit. (n. 4), p. 81 : « One would also have to ask whether the relation between religion and enlightenment among the Greeks was not fundamentally different from that in modern Christian Europe. »

17. Rudhardt, *op. cit.* (n. 8), p. 153.

puissance qui s'impose à lui, elle commande à toutes sortes de comportements que la tradition a conduit à intérioriser, mais elle préside aussi au règlement de conflits qu'une telle intériorisation ne suffit pas à affronter et qui peuvent menacer l'équilibre social. Cet équilibre est également exprimé par l'*eunomia*, la « juste répartition », dans une famille de mots qui compte le terme de *nomos*.

À titre d'épilogue provisoire, on a convoqué la tragédie de la norme par excellence que sont *Les Euménides* d'Eschyle. Présentée à Athènes en 458, la trilogie de l'*Orestie*, dont *Les Euménides* forment le troisième élément, met en scène l'enchaînement des meurtres qui ensanglantent le palais de Mycènes dès le retour du roi Agamemnon après la chute de Troie. Oreste venge le meurtre de son père en mettant ses assassins à mort, à savoir sa propre mère et l'amant de celle-ci. Poursuivi par les Érinyes vengeresses, mais soutenu par l'Apollon delphique, Oreste se rend à Athènes où Athéna fonde le tribunal de l'Aréopage pour le juger. Le verdict absout le jeune homme et les Érinyes se transforment en déesses bienveillantes pour Athènes où elles ont désormais une place. Tissée des entrelacs de *thesmos* et de *nomos* précédemment abordés, la tragédie ne témoigne guère d'un ordre humain qui se serait substitué à un ordre divin, mais bien de l'importance des notions de répartition et d'honneur, au double sens de la *timē* que les hommes doivent aux dieux et de celle que les dieux accordent aux hommes. Ce contrat implicite dans le cadre de toute *polis* deviendra plus clair encore avec la mise en place d'autres champs sémantiques que l'on abordera l'an prochain.

SÉMINAIRES

Les séminaires initialement prévus en relation avec le cours ont été reportés à l'année académique suivante (2021-2022).

COLLOQUE - DIEUX DES GRECS ET DIEUX DES AUTRES, RITUELS GRECS ET D'AILLEURS. AUTOUR DE L'INSCRIPTION DE MARMARINI (THESSALIE), CGRN 225

Initialement prévu pour l'année académique 2019-2020, ce colloque a été à nouveau reporté, cette fois aux 6 et 7 janvier 2022.

COURS À L'EXTÉRIEUR

- Académie royale de Belgique – Collège Belgique, le 14 janvier 2021 (en visio-conférence), un cours intitulé « La Grèce antique entre religion et raison : déconstruire un paradoxe » ;
- Maison française d'Oxford (Royaume-Uni) : cours reporté au printemps 2022.

RECHERCHE

VINCIANE PIRENNE-DELFORGE

Norme religieuse et questions d'autorité dans le monde grec (cf. *supra*).

Reprise de la question du sacrifice de type *ἐναγίζειν* à la faveur de la publication, en 2018, d'une nouvelle inscription de la cité ionienne de Téos (article à paraître dans la *Revue des études grecques*).

COLLECTIF

Poursuite du projet *CGRN: Collection of Greek Ritual Norms*, dans le cadre d'une équipe de recherche internationale.

MANFRED LESGOURGUES

Recherche sur les relations entre divination et transgression. Co-organisation d'un colloque international intitulé « Règle et subversion dans l'Antiquité ». Rédaction de deux articles sur les transgressions du rite oraculaire de Delphes et sur la manière dont les sanctuaires oraculaires pouvaient prescrire ou sanctionner des actes transgressifs.

Rédaction d'un article sur la relation historiographique entre la figure de la Pythie et la sexualité, tiré en partie de la thèse de doctorat, et préparation de la publication de cette dernière.

PUBLICATIONS

LIVRE

Pirenne-Delforge V., *Le Polythéisme grec à l'épreuve d'Hérodote*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Docet omnia », vol. 6, 2020 ; édition numérique : Paris, Collège de France/Les Belles Lettres, 2020, <http://books.openedition.org/lesbelleslettres/594>.

ÉDITION

Motte A. et Pirenne-Delforge V. (dir.), *Kernos. Revue internationale et pluridisciplinaire de religion grecque antique*, vol. 33, 2020, <https://journals.openedition.org/kernos/3361>.

PRÉFACES

Pirenne-Delforge V., « En guise de préambule », in H. Aurigny et C. Durvy (dir.), *Artémis près d'Apollon. Culte et représentation d'Artémis à Délos, Delphes, Claros et Didymes, Kernos*, suppl. 27, 2021, p. 9-13.

Pirenne-Delforge V., « Foreword », in M. Delcourt, *Oedipus, or The Legend of a Conqueror*, trad. par M. DeBevoise, East Lansing (MI), Michigan State University Press, 2020, p. vii-xi, <https://doi.org/10.14321/j.ctv128fp46.3>.

RECENSIONS

Lesgourgues M., Recension de : Bremmer J.N., *The World of Greek Religion and Mythology: Collected essays II* (Tübingen, Mohr Siebeck, coll. « Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament », vol. 433, 2019), *Bryn Mawr Classical Review* [en ligne], mis en ligne le 15/06/2021, <https://bmcr.brynmawr.edu/2021/2021.06.15>.

Pirenne-Delforge V., Recension de : Mikalson J.D., *New Aspects of Religion in Ancient Athens* (Leyde, Brill, coll. « Religion in the Graeco-Roman world », vol. 183, 2016), *Gnomon*, vol. 93, 2021, p. 563-565.

Pirenne-Delforge V., Recension de : Pisano C., *Questione d'autorità: un antropologia della leadership nella culture greca* (Bologne, Il Mulino, coll. « Antropologia del mondo antico », vol. 11, 2019), *Bryn Mawr Classical Review* [en ligne], mis en ligne le 27/03/2021, <https://bmcr.brynmawr.edu/2021/2021.03.27>.